

**Identifiant du produit**

Nom du produit : Nettoyant instantané pour filtres à pulvérisation  
Numéro de fiche technique : SDS036  
Identifiant unique de la formule : Q330-30GU-1007-7MQ4

**Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Catégorie de produit PC37 Produits chimiques pour le traitement de l'eau  
Application de la substance / du mélange Nettoyant et dégraissant pour filtres à cartouche dans bains à remous

**Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Nom du fournisseur : Deep Blue Pool Supplies  
Adresse du fournisseur : Boîte postale 8899  
Ermitage,  
Corsham,  
SN13 8DT  
Téléphone : +44 (0) 3330 907094  
Courriel : help@deepbluepoolsupplies.co.uk

**.4 Numéro de téléphone d'urgence**

Numéro de téléphone d'urgence 0800 043 0891 (Assistance technique) 24h/24  
112 (Urgence) Langues parlées : anglais

Les personnes souhaitant obtenir des informations spécifiques sur les poisons sont priées de contacter :

En Angleterre et au Pays de Galles : NHS 111 - composez le 111

En Écosse : NHS 24 - composez le 111

**SECTION 2 : Identification des dangers**

1.1

1.2

1.3

1

## 2.1 Classification de la substance ou du mélange

### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



Irritation cutanée. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Irritation oculaire. 2 H319 Provoque une grave irritation des yeux.

## 2.2 Éléments d'étiquette

### Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008

**Le produit est classé et étiqueté conformément au règlement CLP britannique.**

#### Pictogrammes de danger SGH07

**Mot(s)** d'avertissement

**Mention(s) de danger** H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une grave irritation des yeux.

### 2.2 suite..

**Mises en garde** P261 Évitez de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Portez des gants de protection/des vêtements de protection/une protection oculaire/une protection faciale.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION : se rincer la bouche.

NE PAS provoquer de vomissements.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.

## 2.3 Autres dangers

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

PBT : Sans objet. vPvB : Sans objet.

## **SECTION 3 : Composition/Informations sur les ingrédients**

### 3.1 Caractérisation chimique : Mélanges

**Description:** Mélange des substances énumérées ci-dessous avec des ajouts non dangereux.

**Composants dangereux**

Substance	N° CAS	N° CE	Numéro EINECS	%W/W
tensioactif non ionique	68439-46-3		614-482-0	>2,5-≤10%
2-Butoxyéthanol	111-76-2		203-905-0	>2,5-≤10%
Pyrophosphate tétrapotassique	7320-34-5		230-785-7	≤2,5%
Hydroxyde de potassium	1310-58-3		215-181-3	≤2,5%

Tensioactif non ionique Irritant pour les yeux 2, H319

2-Butoxyéthanol Toxicité aiguë 4, H302 ;

Tox. aiguë 4, H332 ;

Irritation cutanée 2, H315 ;

Irritation oculaire. 2, H319

Pyrophosphate tétrapotassique Irritant pour les yeux 2, H319

3.1 suite..

Hydroxyde de potassium Corr. cutané 1A, H314 ;

Toxicité aiguë 4, H302

Limites de concentration spécifiques : Corr. cutanée 1B ; H314 : C ≥ 2 %

Irritation cutanée. 2 ; H315 : 0,5 % ≤ C < 2 %

Irritation oculaire. 2 ; H319 : 0,5 % ≤ C < 2 %

**Informations Complémentaires :**

de danger énumérées, reportez-vous à la section 16.

Pour le libellé des phrases

<b>SECTION 4 : Mesures de premiers secours</b>
--

**4.1 Description des premiers secours** Enlever immédiatement tout vêtement souillé par le produit.

**Informations générales :** Après inhalation : Après contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon.

Si l'irritation cutanée persiste, consultez un médecin.

Vérifiez la présence de lentilles de contact et retirez-les si nécessaire.

Rincer l'œil ouvert pendant plusieurs minutes sous l'eau courante. En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment à l'eau. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Rincez-vous la bouche puis buvez beaucoup d'eau.

Ne pas faire vomir ; appeler immédiatement les secours. Après avoir avalé : Traiter les symptômes et apporter un soutien.

Information destinée au médecin : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

4.2 **Symptômes les plus importants et effets, à la fois aigus et différés.** Aucune autre information pertinente n'est disponible.

4.3 **Indication de toute situation immédiate soins médicaux et traitements spéciaux nécessaires**

## **SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie**

5.1 **Moyens d'extinction :**

Agents extincteurs appropriés :

CO2, poudre ou eau pulvérisée. Combattez les incendies plus importants avec Moyens d'extinction inappropriés : jet d'eau. Utiliser des méthodes d'extinction adaptées aux conditions environnantes. Eau à pleine puissance

5.2 **Risques particuliers découlant de**

**substance ou mélange :** La formation de gaz toxiques est possible lors du chauffage ou en cas d'incendie.

5.3 **Conseils aux pompiers :** Portez une combinaison de protection intégrale.

Portez un appareil de protection respiratoire autonome.

**Informations Complémentaires**

Refroidir les récipients menacés à l'aide de jets d'eau.

## **SECTION 6 : Mesures en cas de rejet accidentel**

6.1 **Précautions personnelles, protection**

**équipement et urgence procédures :**

Assurez une ventilation adéquate  
Portez un équipement de protection.

6.2 **Précautions environnementales :**

Ne pas laisser pénétrer dans le sol.  
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, les eaux de surface ou les eaux souterraines.

6.3 **Méthodes et matériel pour**

Envoyer pour récupération ou élimination dans des

<b>confinement et nettoyage :</b>	conteneurs appropriés Absorber avec un matériau absorbant les liquides (sable, diatomite, liants acides, liants universels, sciure de bois). Voir la
<b>6.4 Référence à d'autres sections</b>	section 7 pour plus d'informations sur la manipulation en toute sécurité.  Consultez la section 8 pour obtenir des informations sur les équipements de protection individuelle.  Voir la section 13 pour les informations relatives à l'élimination.

## SECTION 7 : Manutention et stockage

<b>7.1</b>	<b>Précautions pour une manipulation sans danger</b>	Prévenir la formation d'aérosols. Assurez une bonne ventilation/évacuation d'air sur le lieu de travail.
	<b>Manutention</b>	Ne pas mélanger avec d'autres produits.
<b>7.2</b>	<b>Informations sur la protection contre les incendies et les explosions :</b>	Aucune mesure particulière
	<b>Conditions de stockage sûr, y compris Stockage</b>	requis. <b>Incompatibilités éventuelles</b>
	<b>Exigences auxquelles doivent répondre les entrepôts et les conteneurs :</b>	Empêcher toute infiltration dans le sol Ne pas conserver dans des récipients en aluminium,
	<b>Informations concernant le stockage dans un entrepôt commun :</b>	civre ou zinc. Conserver à l'écart des agents oxydants.
<b>7.3</b>	<b>Informations complémentaires sur les conditions de stockage :</b>	Protéger du gel. À conserver dans un endroit frais et sec, dans des récipients bien fermés.
	<b>Classe de stockage :</b>	12
	<b>Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)</b>	Aucune autre information pertinente n'est disponible.

## SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

**Informations complémentaires concernant la conception des installations techniques :** Aucune donnée supplémentaire ; voir point 7. **Ingrédients dont les valeurs limites nécessitent une surveillance sur le lieu de travail :**

111-76-2 2-Butoxyéthanol

Valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP) à court terme : 246 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm

Valeur à long terme : 123 mg/m<sup>3</sup>, 25 ppm

Sk, BMGV

1310-58-3 Hydroxyde de potassium

Valeur limite d'utilisation économique (VLEE) à court terme : 2 mg/m<sup>3</sup> **Ingrédients avec**

**valeurs limites biologiques :**

111-76-2 2-Butoxyéthanol

BMGV 240 mmol/mol de créatinine Milieu : urine

Moment de l'échantillonnage : après le quart de travail

Paramètre : acide butoxyacétique

**Informations complémentaires :** Les listes en vigueur au moment de leur élaboration ont servi de base.

**8.2 Contrôles d'exposition**

**Équipement de protection**

**individuelle :**

**protection générale et hygiène**

**mesures:**

Ne mangez pas, ne buvez pas, ne fumez pas et ne reniflez pas pendant que vous travaillez.

Prenez note des limites d'exposition au travail qui vous ont été assignées.

Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux.

Enlever immédiatement tous les vêtements souillés et contaminés

Lavez-vous les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

**Protection respiratoire :**

Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante.

**Protection des mains :**

gants de protection

Le matériau du gant doit être imperméable et résistant au produit/à la substance/au produit.

Préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps et vitesses de pénétration. de diffusion et de dégradation

**Matière des gants :**

Le choix des gants appropriés ne dépend pas uniquement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité, qui varient d'un fabricant à l'autre. Le produit étant composé de plusieurs substances, la résistance du matériau du gant ne peut être calculée à l'avance et doit donc être vérifiée avant utilisation.

**Temps de pénétration du matériau du gant**

Le temps de percée exact doit être déterminé par le fabricant des gants de protection et doit être respecté.

**Protection oculaire** Lunettes de protection hermétiques

**Protection corporelle :**

vêtements de travail de protection

Le choix des protections corporelles doit dépendre des propriétés du produit, de l'activité et de l'exposition potentielle.

**SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques**

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base**

Informations générales

Apparence :

Forme : Liquide

Couleur : Divers

Odeur : Légère

Seuil olfactif : non déterminé. Valeur du pH : non déterminée.

Changement d'état

Point de fusion/point de congélation : Indéterminé.

Point d'ébullition initial et plage d'ébullition : 100 °C

Point d'éclair : Non applicable.

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable.

Température de décomposition : non déterminée.

Température d'auto-inflammation : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Propriétés explosives : Ce produit ne présente pas de risque d'explosion.

Limites d'explosion :

Inférieur : Non déterminé.

Supérieur : Non déterminé.

## 9.1 suite..

Pression de vapeur à 20 °C :	23 hPa
Densité à 20 °C :	1,035 g/cm <sup>3</sup>
Densité relative	Indéterminé.
Densité de vapeur	Indéterminé.
Taux d'évaporation	Indéterminé.
Solubilité dans l'eau / Miscibilité avec l'eau :	Entièrement miscibles.
Coefficient de partage : n-octanol/eau :	Indéterminé.
Viscosité:	
Dynamique:	Indéterminé.
Cinématique:	Indéterminé.
Teneur en solvant :	

COV (EC)	4,80 %
----------	--------

9.2 **Autres informations :**

REMARQUE : Les données physiques présentées ci-dessus sont typiques  
Ces valeurs ne doivent pas être interprétées comme une spécification.

<b>SECTION 10 : Stabilité et réactivité</b>
---

10.1 **Réactivité** Aucune autre information pertinente n'est disponible.

10.2 **Stabilité chimique thermique** Aucune décomposition si utilisé et stocké conformément aux **conditions de décomposition.** caractéristiques. **évité :**

10.3 **Possibilité de réactions dangereuses :** Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 **Conditions à éviter :** Ne pas mélanger avec d'autres formulations chimiques sous leur forme concentrée.

10.5 **Matériaux incompatibles :** Acides forts.  
Métaux finement pulvérisés. Agents oxydants puissants

10.6 **Produits de décomposition dangereux :** Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone  
Oxydes de phosphore (par exemple P2O5)

<b>SECTION 11 : Informations toxicologiques</b>
---

11.1 **Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. **Valeurs DL/CL50 pertinentes pour la classification :**

Estimation de la toxicité aiguë ( TE ) par voie orale	DL50	13 152 mg/kg
---	------	--------------

Inhalateur	LC50/4 h	229 mg/l
------------	----------	----------

**Effet irritant primaire :**

**Corrosion/irritation cutanée** Provoque une irritation cutanée.

**Lésions/irritations oculaires graves :** Provoque une irritation oculaire grave.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée :** d'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. **Informations toxicologiques complémentaires :**

Date : 17/02/2023

**Effets CMR (cancérogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction)**

**Mutagénicité des cellules germinales** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Exposition unique STOT** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Exposition répétée STOT** : selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Risque d'aspiration** : selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**SECTION 12 : Informations écologiques****12.1 Toxicité**

Toxicité aquatique : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

**12.2 Persistance et dégradabilité**

La partie organique du produit est biodégradable.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Le produit ne devrait pas se bioaccumuler.

**12.4 Mobilité dans le sol**

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

**Remarques générales :**

Ne laissez pas le produit atteindre les eaux souterraines, les cours d'eau ou les réseaux d'égouts.

Classe de risque pour l'eau 2 (Réglementation allemande) (Auto -évaluation) : dangereux pour l'eau. Danger pour l'eau potable si même de petites quantités s'infiltrent dans le sol.

**12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB**

**PBT** : Sans objet. **vPvB** : Non applicable.

**12.6 Autres effets indésirables** Aucune autre information pertinente n'est disponible.

**SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Recommandation**

Hierarchie des commandes recommandée :

Réduire les déchets ;

Réutiliser si non contaminé ;

recycler, si possible ; ou

Élimination en toute sécurité (en dernier recours).

Contactez les centres de traitement des déchets pour obtenir des informations sur le recyclage.

Les produits usagés, dégradés ou contaminés peuvent être classés comme déchets dangereux.

Toute personne chargée de classer les déchets dangereux et de déterminer leur devenir doit être qualifiée conformément à la législation nationale et internationale.

**Emballage non nettoyé :**

**Recommandation:**

Le récipient demeure dangereux même vide. Continuez à respecter toutes les précautions.

Les récipients, même ceux qui sont « vides », peuvent contenir des résidus susceptibles de dégager des vapeurs inflammables et/ou dangereuses lorsqu'ils sont chauffés.

Ne pas couper, percer, meuler, souder ou effectuer d'opérations similaires sur ou à proximité de conteneurs vides.

**SECTION 14 : Informations sur les transports**

**Numéro ONU**

ADR, ADN, IMDG, IATA Vide

**Nom d'expédition des Nations Unies**

ADR, ADN, IMDG, IATA Vide

**Classe(s) de danger pour le transport**

ADR, ADN, IMDG, IATA  
Classe Vide

**Groupe d'emballage** ADR, IMDG, IATA

Vide

**Risques environnementaux :**

Polluant marin : Non

**Précautions particulières pour l'utilisateur** Non applicable

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et du code IBC :** Non applicable.

**Transport/Informations complémentaires :** Non dangereux selon les spécifications ci-dessus.

**Règlement type des Nations Unies :** Vide

**SECTION 15 : Informations réglementaires**

14.1

14.2

14.3

14.4

14,5

14.6

14.7

**15.1 Réglementation/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifique à la substance ou au mélange** Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des ingrédients n'est répertorié.

15.2 **Évaluation de la sécurité chimique :** Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.**SECTION 16 : Autres informations**

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles. Elles ne constituent toutefois pas une garantie quant aux caractéristiques spécifiques du produit et n'établissent aucune relation contractuelle juridiquement valable.

**Phrases pertinentes**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une grave irritation des

yeux. H332 Nocif par inhalation.

**Abréviations et acronymes :**

ADR : Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG : Code maritime international pour les marchandises dangereuses

IATA : Association internationale du transport aérien

SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

ELINCS : Liste européenne des substances chimiques notifiées

Date : 17/02/2023

CAS : Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society)

COV : Composés organiques volatils (États-Unis, UE)

CL50 : Concentration létale, 50 pour cent

DL50 : Dose létale, 50 pour cent

PBT : Persistant, bioaccumulatif et toxique vPvB : Très persistant et très bioaccumulatif

Toxicité aiguë 4 : Toxicité aiguë – Catégorie 4

Corr. cutanée 1A : Corrosion/irritation cutanée – Catégorie 1A

Irritation cutanée 2 : Corrosion/irritation cutanée – Catégorie 2

Irritation oculaire. 2 : Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2